

# **Tempus III: 3ème phase du programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur, pays de la Méditerranée (2000-2006)**

2002/0037(CNS) - 14/05/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Juan OJEDA SANZ (PPE-DE, E), le Parlement européen approuve la proposition de modification du programme TEMPUS avec une série d'amendements approuvés en commission au fond (se reporter au résumé du 18 avril 2002). Pour l'essentiel, le Parlement clarifie le type d'institution pouvant bénéficier du programme (organismes publics locaux et nationaux, responsables politiques et de la société civile et agents sociaux et organes de formation) et l'objectif du programme dans le contexte de son extension aux pays du pourtour méditerranéen (à savoir, participation des responsables politiques et de la société civile à l'instauration de dialogues favorisant la compréhension mutuelle et la paix entre les peuples).